



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



14226648

TRIBUNAL DE COMMERCE

12 DEC. 2014

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0472.853.125

Dénomination

(en entier) : **MONS TRUCK INDUSTRY**(en abrégé) : **MTI**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : Grand Route, 149 7000 Mons

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : REMPLACEMENT D'UN GERANT STATUTAIRE SUPPLEANT - MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL ET DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE - MODIFICATION DES STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé le trois décembre deux mille quatorze (en cours d'enregistrement) par Véronique GRIBOMONT, Notaire associée résidant à Tournai, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée Jean-Luc HACHEZ & Véronique GRIBOMONT, Notaires associés, ayant son siège social à Tournai, 0866.523.863 RPM Mons-Charleroi, division Tournai, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée MONS TRUCK INDUSTRY, en abrégé MTI, ayant son siège social à 7000 Mons, Grand Route, 149, TVA BE 0472.853.125 RPM Mons, a notamment pris les résolutions suivantes et a modifié les statuts en conséquence:

1. Elle a décidé de remplacer à l'article 1 alinéa 1 des statuts, les mots "société anonyme" dus à une erreur matérielle, par les mots "société privée à responsabilité limitée".

2. En suite du décès de Monsieur André MESSIAEN, gérant statutaire suppléant, elle a décidé de nommer en ses lieu et place comme nouveau gérant statutaire suppléant, Monsieur Arie DUPONT, domicilié à 7602 Bury, rue Fourmauderie, 38, qui a accepté. Elle a donc remplacé le troisième alinéa de l'article 16 des statuts par le texte suivant :

"Sont désignés dès ce jour et pour lors en qualité de gérants statutaires suppléants pour former le collège de gestion dont question ci-dessus :

- Madame Stella LECHANTRE, épouse de Monsieur Guy DUPONT, domiciliée à 7542 Mont-Saint-Aubert, rue du Bourdeau, 17, qui a accepté;
- Monsieur Patrick PUISSANT, domicilié à 7000 Mons, 33, rue du Pourcelet, qui a accepté.
- Monsieur Arie DUPONT, domicilié à 7602 Bury, Rue Fourmauderie, 38, qui a accepté."

3. Elle a décidé de modifier les dates de l'exercice social pour qu'il commence désormais le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année et, en conséquence, de prolonger exceptionnellement l'exercice en cours, commencé le premier juillet deux mille quatorze jusqu'au trente et un mars deux mille seize.

4. En suite de ce qui précède, elle a décidé de fixer, à compter de l'exercice en cours, l'assemblée générale annuelle au premier jeudi du mois de septembre à onze heures.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement en vertu de l'article 173, 1° bis du code des droits d'enregistrement en vue du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal, statuts coordonnés.

Véronique GRIBOMONT, notaire associée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2014 - Annexes du Moniteur belge